



GROUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE - DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS

LES ÉLUS DU GROUPE

Dominique LE MÈNER	Béatrice PAVY-MORANCAIS	Fabien LORNE
Véronique RIVRON	Régis VALLIENNE	Fabienne LABRETTE-MENAGER
Frédéric BEAUCHEF	Marie-Thérèse LEROUX	Emmanuel FRANCO
Véronique CANTIN	Jean-Carles GRELIER	Marie-Pierre BROSSET
Daniel CHEVALIER	Dominique AUBIN	Gérard GALPIN
Jean-Michel BATAILLER	François BOUSSARD	Samuel CHEVALIER
Martine CRNKOVIC	Delphine DELAHAYE	Patrick DESMAZIERES
Brigitte LECOR	Françoise LELONG	Thierry LEMONNIER
Monique NICOLAS-LIBERGE	Catherine PAINEAU	

Les propos contenus dans les articles d'expression des groupes d'élus n'engagent pas la responsabilité du directeur de publication.

TABLE DES MATIÈRES

Septembre 2016.....	4
Décembre 2016.....	6
Avril 2017	8
Juillet 2017	10
Octobre 2017.....	12
Décembre 2017	14
Avril 2018	16

SEPTEMBRE 2016

Trop c'est trop !

Sous l'égide de l'Assemblée des Départements de France, une semaine de mobilisation nationale des collectivités départementales a été organisée du 19 au 24 septembre pour tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur les moyens financiers des Départements.

Deux pages du magazine sont consacrées à cette situation que les Départements subissent depuis plusieurs années.

L'Etat socialiste continue de se désengager, il réduit les marges de manœuvre des collectivités en leur faisant assumer des charges nouvelles, alors qu'il ne s'applique pas les contraintes et dépense sans compter !

Sur la période 2014 – 2017, le Département de la Sarthe subit une perte de 291 millions d'euros avec la baisse des dotations et la non compensation de la charge des allocations de solidarité.

11 millions de charges annuelles nouvelles tels que des dépenses liées aux Mineurs Isolés Etrangers pour 3 millions d'euros ou de charges liées à la maintenance informatique des collèges imposées par l'éphémère Ministre de l'Éducation M. Peillon pour 2 millions d'euros par an sont à budgéter. Où cela s'arrêtera-t-il ?

Pendant ce temps, le Gouvernement annonce une baisse d'impôts d'un milliard d'euros pour 2017. Il oublie de rappeler les 81 milliards d'euros ponctionnés dans le porte-monnaie des particuliers depuis 2012 ! C'est de la démagogie pure et simple.

Les élus de la Majorité départementale ont dénoncé la situation financière inextricable du Département en septembre 2015 lors d'une Assemblée départementale essentielle d'explication et de sensibilisation que les élus de l'opposition ont préféré boycotter !

Un an plus tard, les Départements n'ont toujours pas été entendus par l'Etat qui poursuit sa politique d'asphyxie à leur égard.

Les élus de la Majorité départementale de la Sarthe, sous l'impulsion de Dominique le Mèner, gardent cependant le cap pour que le Département investisse toujours à un haut niveau et qu'il puisse assumer ses compétences qui ont évolué avec l'application de la loi NOTRe d'août 2015.

Ce texte législatif ne permet plus au Département d'allouer des aides économiques, il remet en cause une structure comme Sarthe Développement qui est au service des entreprises et des collectivités, il modifie le champ de compétence dans le domaine agricole. Appliquer la loi, faire face au désengagement de l'Etat et aux charges transférées, c'est un challenge pour que la collectivité départementale poursuive sa bonne gestion.

Il faut aussi au quotidien rétablir des vérités. C'est par exemple le cas de l'association Solidarité Paysans 72 pour laquelle le Conseil départemental a été accusé d'avoir diminué son aide de 50%, puis de pourcentages insensés alors que dans la réalité le soutien départemental a baissé de 16%, l'association bénéficiant par ailleurs d'autres subventions.

Le Département est une collectivité de proximité, il fournit des prestations essentielles à la qualité de vie des Sarthoises et des Sarthois en prenant en compte les spécificités des territoires. Il mène une politique ambitieuse d'investissement pour le Très Haut Débit et l'éducation grâce au Plan Collège Performant.

Ce Gouvernement est sourd aux appels répétés des Conseils départementaux et notre Département, qui assume de façon responsable sa gestion, ne peut que s'associer à la campagne de l'ADF « Stop à la disparition des moyens d'action des Départements ».

DÉCEMBRE 2016

Les faiseurs et les diseurs !

Depuis plus d'un an, notre Majorité départementale tire la sonnette d'alarme sur les contraintes budgétaires que le Département subit avec la réduction des marges de manœuvre des collectivités par un Gouvernement qui n'entend pas les collectivités départementales, unanimes pour dénoncer cet état de fait.

Sur la période 2014 – 2017, le Département de la Sarthe dénonce une perte de 291 millions d'euros avec la baisse des dotations et la non compensation de la charge des allocations de solidarité soit 1175 € par foyer sarthois !

Outre la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de leur réduction, la Majorité départementale a fait le choix en novembre 2015 de différer certains investissements plus particulièrement des investissements routiers dont celui du diffuseur autoroutier de la Chapelle St Rémy – Beillé – Connerré annonçant clairement qu'ils reviendraient d'actualité dès que la collectivité départementale trouverait les financements nécessaires.

Face à cette décision responsable, certains élus ont alors crié au scandale et ont été à l'initiative de pétitions sans « remonter leurs manches » pour trouver la solution en vue de la réalisation de cet échangeur avec une charge départementale de 17 millions d'euros alors qu'elle atteignait 1,5 million d'euros pour celui de Parigné l'Evêque.

Le Président du Conseil départemental, Dominique Le Mèner, a pris attache à plusieurs reprises avec le Directeur général de Cofiroute pour que la participation de ce concessionnaire autoroutier soit plus élevée. Il a écrit au Secrétaire d'Etat aux Transports pour que cet échangeur soit inscrit dans le futur plan autoroutier, financé grâce à une augmentation des tarifs autoroutiers, par décision du Président de la République. Et il a été inscrit.

Par ailleurs, la nouvelle Majorité régionale a décidé d'engager des crédits en faveur d'un nouveau plan routier de 115,5 millions d'euros, après l'abandon de toute intervention pendant les 12 années de gestion socialiste.

La Sarthe va ainsi bénéficier d'un crédit régional de 20 millions d'euros et le Président du Conseil départemental a défendu une inscription de 8,92 millions d'euros pour la réalisation du diffuseur autoroutier.

Participation complémentaire de Cofiroute, engagement de la Région sous l'impulsion de Bruno Retailleau, contribution des Communautés de communes des Brières et du Gesnois et de l'Huisne Sarthoise et celle du Département font que le projet peut redevenir d'actualité dans le schéma départemental routier.

Certains élus n'ont pas trouvé mieux que de s'attribuer le bénéfice de l'évolution favorable du dossier. Cela s'appelle tout simplement de la récupération !

Oui, il y a les faiseurs et les diseurs, ceux qui croient que le Département peut continuer à agir comme si de rien n'était avec le poids des charges imposées par le Gouvernement sans compensation.

11 millions d'économies réalisées par le Département pour son fonctionnement immédiatement ponctionnées par des charges nouvelles !

La découverte de plusieurs mesures dans le projet de loi de finances 2017 va encore diminuer la marge de manœuvre des finances départementales.

Mais là, on n'entend pas les diseurs !

AVRIL 2017

Un premier trimestre 2017 déterminant

Débat d'orientations budgétaires et débat sur le projet stratégique de la Sarthe 2017-2021 en janvier, adoption du Budget Primitif 2017 en mars, le premier trimestre a été ponctué d'orientations prospectives essentielles pour la collectivité départementale.

Ces orientations, il a fallu les déterminer dans le contexte budgétaire imposé par le Gouvernement, celui que le Magazine « La Sarthe » vous présente depuis 2 ans, avec la poursuite de la baisse historique des dotations de l'État, la non compensation des allocations de solidarité, et le lot de charges nouvelles. Face à cet environnement financier que subissent les Départements, la Majorité départementale poursuit son action claire et volontariste qui passe par la réduction du fonctionnement et des investissements tout en maintenant ces derniers à un niveau de 85 M€ par an sur les 5 prochaines années.

Que d'efforts accomplis pour faire face au désengagement persistant de l'État, de cet État qui augmente son endettement de plus de 340 milliards d'euros, creuse les déficits et qui annonce dans le même temps des baisses d'impôts au niveau national !

Notre effort se traduit dans les chiffres : un budget primitif en diminution depuis 2 ans, 639 M€ en 2015, 620 M€ en 2016 et 614,2 M€ cette année.

Cette situation nous contraint aussi à majorer d'1,42 point la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, pour les 35% qui nous reviennent. Nous l'avons clairement dit : pas d'augmentation de la fiscalité départementale à condition que l'État ne nous rajoute pas des compétences et des charges complémentaires.

Nous sommes vraiment gâtés en la matière !

Malgré ce contexte difficile et imposé, nous ne baissons pas les bras.

Mais, rendez-vous compte ce que le Département pourrait faire si l'État lui redonnait les 290 millions qu'il ne lui a pas versé depuis 4 ans !

Rendez-vous compte de ce que le Département pourrait faire avec les 6 millions par an qui lui étaient promis par le versement de l'écotaxe !

Rendez-vous compte de ce que le Département aurait pu faire avec des dotations de l'Etat ne subissant pas de diminution depuis 2013 !

Le Président du Conseil départemental et la Majorité départementale dénoncent cette asphyxie financière du Département par l'État alors que les élus du Groupe des élus de gauche et républicain l'ignorent lorsqu'il s'agit de construire le budget de la collectivité.

Leur Président de Groupe n'est pas à une contradiction près : interviewé par France 3 le 22 mars lors d'un Congrès des Maires de France recevant les candidats à la Présidentielle, il déclare avec sa casquette de maire : « nous sommes pour l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour pouvoir investir et pouvoir gérer nos collectivités correctement ».

Nous sommes contents que le Président de ce groupe rejoigne la position constante des élus de la Majorité départementale.

Oui la baisse des dotations limite l'investissement, oui nous voulons gérer le Département plus facilement. Oui nous voulons poursuivre notre saine gestion des finances départementales pour continuer à répondre aux attentes de nos concitoyens et à agir pour que la Sarthe demeure un territoire attractif tourné résolument vers l'avenir.

Les propos contenus dans les articles d'expression des groupes d'élus n'engagent pas la responsabilité du directeur de publication.

JUILLET 2017

Le temps du débat démocratique 2017 avec les échéances présidentielles et législatives est terminé. Le nouveau Président de la République a une majorité à l'Assemblée nationale avec de nombreux parlementaires qui n'ont aucune expérience de la vie publique, aucune connaissance des institutions. C'est une nette victoire qui n'est pas contestable.

Nous ne pouvons que regretter la forte abstention pour les élections législatives, la plus forte depuis 1958 : 28 millions d'abstentionnistes et de votes blancs et nuls n'ont pas exprimé de choix.

Le Président de la République n'est pas un inconnu : lui qui a été conseiller de François Hollande puis son Ministre de l'Economie, Ministre d'un gouvernement qui a diminué les dotations pour les collectivités, qui n'a pas entendu les demandes unanimes et incessantes des Départements dont le montant croissant des allocations de solidarité n'est pas compensé par l'Etat.

Le candidat devenu Président a annoncé une nouvelle baisse de 10 milliards des dotations des collectivités locales. Nous espérons vivement que l'Assemblée des Départements de France pourra à court terme lui présenter ses revendications pour que les collectivités départementales puissent fonctionner plus sereinement.

Dans ce contexte, la Majorité départementale de la Sarthe ne cesse de dire qu'il faut poursuivre la gestion saine des finances départementales, en maîtrisant le fonctionnement et en poursuivant une politique d'investissement, génératrice de retombées pour l'économie sarthoise où les travaux pour les collèges et l'investissement pour le développement numérique sont des priorités.

Il faut poursuivre la saine gestion du fait des 290 millions d'euros de perte cumulée de la baisse des dotations de l'Etat et du montant non compensé des allocations de solidarité. Il faut rappeler ce chiffre, il faut d'autant plus le marteler quand certains élus oublient cette réalité. La mise en oeuvre du budget départemental depuis plusieurs années n'est pas simple : cela conduit nécessairement à faire des choix, des choix responsables dans le champ de compétence départementale. Le Département a été contraint d'arrêter d'apporter certains concours aux communes, de diminuer certaines subventions : il en est responsable non coupable.

La Minorité a regretté ces décisions lors du vote du budget départemental : elle se voile la face pour dire que rien ne doit changer, que le Département doit continuer à être une sorte de guichet.

Face à ce comportement irresponsable, la Majorité départementale assume pleinement ses missions, des missions diverses que vous pouvez appréhender au travers de ce magazine La Sarthe.

Elle les assume avec l'ambition qu'elle a définie dans son projet stratégique pour la Sarthe jusqu'en 2021.

Elle porte la responsabilité des choix qui sont effectués car elle sait qu'il n'y a pas d'autre solution pour que le Département conserve sa crédibilité. Tous les chiffres présentés lors du vote du compte administratif 2016 en témoignent pour preuve la bonne tenue de l'épargne brute et le désendettement de la collectivité.

La Majorité départementale va suivre maintenant avec une attention particulière les décisions gouvernementales pour les collectivités sans aucun a priori.

OCTOBRE 2017

Les attentes du Département

La facture de la présidence François Hollande est connue pour le Département de la Sarthe : 291 millions d'euros pour la période 2014-2017 avec la baisse des dotations et la non compensation des allocations de solidarité.

Le montant de cette facture va-t-il continuer à augmenter dans les années à venir sous l'ère Macron ?

Le Président de la République a annoncé une baisse de réduction des dépenses des collectivités de 13 milliards d'euros sur 5 ans, qui n'avait pas été signalée pendant la campagne électorale.

Les collectivités locales sont une nouvelle fois pointées du doigt alors qu'elles font depuis des années des efforts en limitant fortement les dépenses de fonctionnement, en diminuant les investissements et ayant recours par obligation pour beaucoup au levier fiscal. L'Etat qui a continué à creuser ses déficits devrait prendre exemple sur cette gestion locale.

Les Départements attendent une politique partenariale constructive avec l'Etat et ils sont inquiets quand ils entendent Emmanuel Macron dire récemment aux Préfets qu'il faut « refonder les relations avec les collectivités » et que cela devra se traduire par la signature avant la fin de l'année de contrats financiers entre l'Etat et 300 collectivités dont les Départements.

Qu'en sera-t-il de la charge des allocations de solidarité ? Qu'en sera-t-il de la prise en charge du RSA avec la volonté départementale de préserver l'insertion ? Qu'en sera-t-il après les récentes décisions gouvernementales qui vont notamment conduire à une augmentation des dépenses des collectivités ? C'est le cas par exemple de la diminution du nombre de contrats aidés qui sont notamment employés dans les collèges ou les structures médico-sociales.

Qu'en sera-t-il de l'implication de l'Etat dans le développement numérique après les déclarations du Chef de l'Etat ? Un Etat qui aujourd'hui n'a versé qu'une somme infime au Fonds National.

Les Départements constatent déjà que sur certains sujets le Gouvernement est en retrait. C'est le cas notamment de la prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers dont les Départements continuent d'assumer leur prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le Président de la République s'était engagé à une refonte complète des dispositifs estimant que l'accueil des jeunes migrants relève de l'entière responsabilité de l'Etat au titre de la politique migratoire.

Les Départements réunis pour leur Congrès annuel du 18 au 20 octobre vont pouvoir arrêter leur stratégie commune face au Gouvernement.

Le Département de la Sarthe, comme les autres Départements, attend en poursuivant sa gestion responsable avec sa politique déterminée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, avec une réduction de la masse salariale et des frais de fonctionnement généraux.

Il attend en poursuivant son plan d'investissement pour les collèges, les travaux actuellement engagés témoignent de cette dynamique.

Il en est de même pour le numérique avec le déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire de nombreuses Communautés de communes, partenaires de cette opération qui contribue à l'aménagement du territoire départemental.

Les investissements routiers ne sont pas oubliés avec des chantiers importants qui sont en cours.

En résumé, la Majorité départementale met en application le projet stratégique qu'elle a défini pour les années 2017 – 2021, conformément aux engagements pris devant les Sarthois.

DÉCEMBRE 2017

Un nécessaire rapport de confiance

Lors du congrès de l'Assemblée des Départements de France, les Présidents ont adopté une motion unanime pour clairement rappeler la place qu'occupe le Département dans l'organisation territoriale de la France et ce qu'ils attendent de l'État.

Les Présidents, toutes tendances politiques confondues, ont tenu à réaffirmer que, dans les années à venir, les Départements continueront d'être les garants de l'équilibre des territoires et du sentiment, pour chaque citoyen, d'appartenir à une communauté nationale.

Le Département est, dans les faits, moderne et efficace dans son action quotidienne de proximité, dans son métier d'aménageur du territoire, dans sa mission de solidarité départementale.

Il sait s'adapter, il sait innover, il sait engager des réflexions prospectives pour l'avenir, il sait être responsable dans la gestion des finances départementales.

Mais le Département doit pouvoir agir sans une épée de Damoclès, celle des finances publiques d'où le rappel par les Présidents des Départements des efforts budgétaires et de gestion que les collectivités départementales ont déjà réalisés prenant ainsi largement leur part à l'effort collectif de redressement des comptes publics.

La Sarthe en est l'un des exemples vertueux, avec une saine gestion reconnue par les Cour et Chambre Régionale des Comptes. Le Conseil départemental a fait des efforts depuis de nombreuses années et la Majorité départementale poursuit depuis 2015 cet exercice de maîtrise des dépenses de la collectivité et de maintien d'une politique d'investissement.

Dans notre dernière tribune, nous évoquions une nouvelle fois la facture de la présidence François Hollande pour la Sarthe : une perte de 291 millions d'euros pour la seule période 2014-2017 avec la baisse des dotations et la non compensation des allocations de solidarité par l'État.

Après ce quinquennat au bilan catastrophique, les Départements ont dit à Emmanuel Macron qu'ils étaient prêts à ouvrir des discussions avec l'État. 7 mois après, les Départements sont toujours dans l'attente d'un dialogue constructif.

Ils espéraient beaucoup du déplacement du Premier Ministre, Édouard Philippe, au congrès de l'ADF : son discours fut sans aucune annonce, devant un auditoire de conseillers départementaux qui avaient fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir budgétaire des Départements.

Ils espéraient beaucoup de la part d'un Premier Ministre qui a l'expérience de gestion d'une grande ville, qui a été conseiller général et conseiller régional.

Ils espéraient d'un Président de la République qui annonçait le dialogue et qui, en fin de compte, écoute les collectivités territoriales sans apparemment les entendre.

Ils espéraient d'un Président de la République qui avait dit avoir entendu le cri d'alarme des Départements comme celui d'ailleurs des Régions et des Communes.

Malgré ce constat, les Départements souhaitent toujours avoir des discussions partenariales et transparentes avec l'État qui ne sont pas basées sur une contractualisation, relevant d'une vision unilatérale.

Unanimité au niveau national pour la motion des Départements, visions convergentes entre Majorité départementale et Minorité au niveau local : les inquiétudes sont nombreuses face aux contradictions de l'État.

AVRIL 2018

Réduction de la vitesse à 80 km/h, il faut raison garder !

Le Premier ministre a fait le choix de se rendre dans notre Département pour confirmer la décision du gouvernement de réduire d'autorité de 90 à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur toutes les routes à double sens ne comportant pas de séparateur central.

Si, comme l'ensemble des Français, nous sommes particulièrement attachés à la lutte contre la violence routière, et si l'on ne peut être que touchés par les images de ces vies brisées par les accidents de la route mises en avant par le Premier ministre lors de son déplacement à « L'Arche », nous estimons cependant que ce problème est trop grave pour se laisser aller à la dictature de l'émotion, mais au contraire qu'il faut raison garder au moment de prendre des mesures aux conséquences importantes.

Le gouvernement semble en effet vouloir répondre à la multiplication des comportements dangereux au volant ou le danger provoqué par la conduite à une vitesse excessive – qui constituent les principales sources d'accident et doivent être à ce titre combattus avec la plus grande rigueur – par des mesures qui, loin d'apporter une solution à ces problématiques, vont avant tout contribuer à pénaliser les « bons » conducteurs respectant la vitesse réglementaire sur les routes secondaires.

En effet, les routes à double sens et sans séparateur central – qui seront toutes et sans exception touchées par le projet gouvernemental – sont celles qui permettent les dessertes locales de la quasi-totalité des territoires de notre pays, notamment en zone rurale.

Ainsi, la mesure annoncée par le gouvernement impactera en priorité les habitants dont la voiture constitue le seul moyen de transport de proximité, avec des conséquences non négligeables : les Sarthois savent qu'à la fin de la journée – et plus encore à la fin de l'année – les « quelques minutes perdues par jour » annoncées par le gouvernement représenteront des pans entiers de leur vie quotidienne, les obligeant parfois à réviser totalement leur emploi du temps familial.

Par ailleurs, la décision du gouvernement se heurte également au principe de réalité : les grands axes du réseau routier départemental, aux chaussées larges, offrent objectivement plus de garanties en termes de sécurité que les routes secondaires.

Or, l'application généralisée et indifférenciée de cette nouvelle règle touchera l'ensemble du réseau, sans tenir compte ni de l'état des routes, ni de leur entretien, ni du trafic, ni des retours d'expérience des forces de l'ordre ou des services techniques du Département qui connaissent pourtant parfaitement le terrain : la Gendarmerie nationale a d'ailleurs reconnu l'excellent état des routes départementales de la Sarthe.

Enfin, cette méconnaissance du terrain et la mise en œuvre « à l'aveugle » d'une mesure prise à l'échelle nationale sans tenir compte des spécificités locales pourrait être contre-productive en termes de sécurité, notamment en termes de différentiels de vitesse entre les véhicules légers et les poids lourds ou encore s'agissant des dépassements.

C'est en ce sens que nous réitérons l'appel du Conseil départemental visant à exclure de l'application de cette mesure les routes du réseau structurant – les « routes principales » – du département et à une mise en application concertée de cette mesure entre l'État et les collectivités locales sur les autres axes.